



**42^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
République de la République du Pérou
(Genève, le 25 janvier 2022)**

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg salue la délégation [de haut niveau] de la République du Pérou et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise en œuvre de recommandations du 3^{ème} cycle.

Sur base des rapports et informations disponibles, et des priorités pour notre propre action au Conseil des droits de l'homme, ma délégation invite la délégation du Pérou à accepter les recommandations suivantes:

- 1) Dans le contexte actuel de crise institutionnelle et par souci pour la protection des principes de démocratie et de l'état de droit, assurer le suivi par les organes du système universel de protection des droits de l'homme de la situation des magistrats et des juges ;
- 2) Assurer le plein respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la législation concernant la garde d'enfants en cas de divorce ;
- 3) Procéder aux changements législatifs nécessaires pour garantir les droits des personnes LGBTQI+ et reconnaître à leurs familles le droit d'adoption et de filiation de leurs enfants ;
- 4) Renforcer les capacités et sensibiliser les autorités publiques, notamment les autorités judiciaires et les législateurs, aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et encourager les entreprises publiques à pleinement réaliser leurs obligations en matière de droits humains.

Nous souhaitons plein succès au Pérou dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.